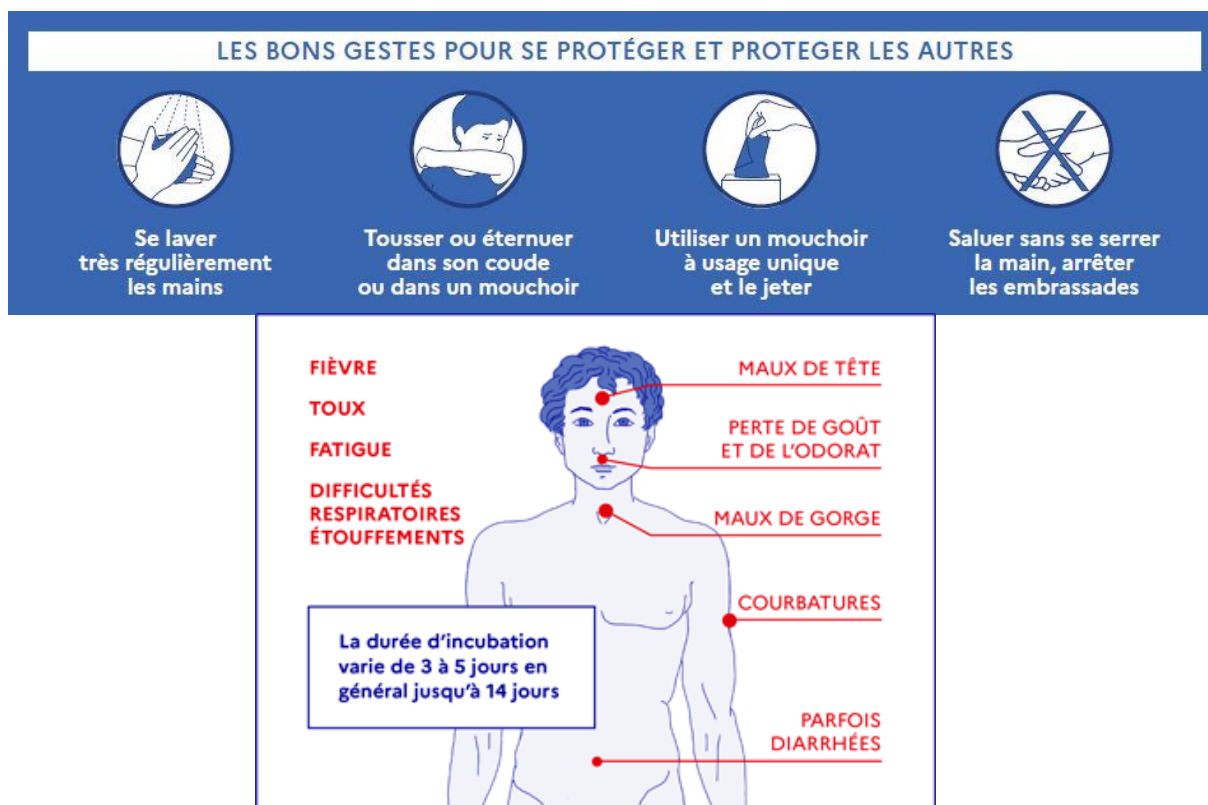


EN CAS DE SUSICION COVID



En cas de symptômes évocateurs sur le lieu de travail, veuillez adopter les gestes suivants :

- ▶ Isoler le salarié ou le client dans une chambre
- ▶ Eviter tout contact (garder une distance de plus d'un mètre)
- ▶ Appliquer les gestes barrière
- ▶ Le salarié ou le client doit contacter son médecin traitant pour diagnostic
- ▶ Appeler le 15 seulement en cas d'urgence
- ▶ Informer le personnel si un cas était avéré dans l'établissement

En cas de contact avec une personne testée positive au COVID-19

Vous devez contacter votre médecin traitant même si vous n'avez pas de symptômes puis suivre ses préconisations selon les dispositifs spécifiques mis en place.